

Procédure de réaffectation ou changement d'affectation

LES ETAPES

LES ACTEURS

Constat de l'impossibilité d'aménagement de poste compte tenu des contre-indications médicales

Médecin de prévention / Médecin agréé / Employeur / Agent

Avis d'inaptitude définitive de l'agent aux fonctions initiales

Comité médical ou Commission de réforme

Etude des capacités restantes de l'agent et des restrictions médicales à respecter

Médecin de prévention / Médecin agréé

Etude des possibilités de postes compte tenu des préconisations médicales et des postes vacants dans la collectivité

Employeur / Services supports(*)

Proposition de nouvelle(s) fiche(s) de poste susceptible d'être compatible(s) avec l'état de santé de l'agent.
Rédaction conjointe des fiches de poste.
Validation d'un point de vue médical de la fiche de poste

Employeur / Services supports (*) / Médecin de prévention

Proposition des nouvelles fiches de poste validées

Employeur => Agent

Validation d'un point de vue administratif par la commission administrative paritaire du poste retenu. Information auprès du CTHS / CHSCT

Employeur

Aménagement matériel et formation préalable à la prise de poste le cas échéant

Organisme de formation / Services supports (*) / Agent / Employeur

Préparation du retour de l'agent (présentation à l'équipe, intégration au sein du collectif) et accompagnement dans ses nouvelles missions

Employeur

Suivi de la réaffectation de l'agent et du collectif de travail

Employeur / Services supports (*)